

VILLE DE BRUXELLES  
M. G. MICHIELS  
Département Urbanisme  
Plans et autorisations  
Boulevard Anspach, 6  
1000 Bruxelles

V/Réf. : 17C/09  
N/Réf. : AVL/ah/BXL-2.2299/s521  
Annexe : 1 dossier comprenant 7 plans

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard Maurice Lemonnier, 117 / rue de la Caserne, 30. Demande de permis d'urbanisme portant sur la réaffectation partielle de la maison avant ainsi que sur la transformation et le surhaussement de la maison arrière – dossier de régularisation. Demande d'avis de la Commission de Concertation.  
*Dossier traité par Mme K. Tiberghien*

Suite à votre courrier du 29 mai 2012 sous référence, réceptionné le 4 juin dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 13 juin 2012.

Le dossier concerne deux immeubles partiellement situés dans la zone de protection des biens classés situés 80-84 et 105-109, boulevard Lemonnier. Le projet concerne la transformation et la réaffectation du rez-de-chaussée commercial de la maison donnant sur le boulevard ainsi que le surhaussement de l'immeuble donnant vers la rue de la Caserne. Il vise également le remplacement des menuiseries extérieures ainsi que le remplacement de la devanture existante. La demande porte sur la régularisation de travaux effectués en infraction.

La Commission doit malheureusement constater que le remplacement de la devanture ancienne constitue une moins-value sur le plan patrimonial pour la maison ainsi que par rapport au boulevard. En outre, le traitement architectural des façades est peu soigné (mauvaise interface avec la rue de la Caserne, châssis en pvc à divisions inadaptées, y compris pour ce qui concerne la nouvelle devanture). La Commission estime que les travaux ne devraient donc pas être régularisés.

Par ailleurs, elle demande à l'administration de l'urbanisme de vérifier si le surhaussement du bien et la densification de l'intérieur d'îlot correspondent aux prescriptions urbanistiques en vigueur.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. VAN DESSEL  
Vice-Président

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke) / A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans)